

## Prix des fermages en polyculture élevage

indice 116,46

### Du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

☞ Pour un Bail à Ferme (9 ans)

*moyenne env. 115 €/ha/an ?*

Maximum	177,32 €/ha/an
Minimum	46,89 €/ha/an

☞ Pour un Bail à long terme de 18 ans, cessible dans le cadre familial

Maximum	208,35 €/ha/an
Minimum	55,10 €/ha/an

☞ Pour un Bail à Long Terme de 25 ans, cessible dans le cadre familial

Maximum	217,22 €/ha/an
Minimum	57,44 €/ha/an

☞ Pour un Bail à Ferme (9 ans), avec clause de reprise sexennale

Maximum	159,59 €/ha/an
Minimum	42,20 €/ha/an

☞ Pour un Bail à Long Terme cessible hors cadre familial (durée initiale comprise entre 18 et 24 ans)

Maximum	312,53 €/ha/an
Minimum	55,10 €/ha/an

☞ Pour un Bail à Long Terme cessible hors cadre familial (durée initiale de plus de 25 ans)

Maximum	325,83 €/ha/an
Minimum	57,44 €/ha/an

Le loyer des maisons d'habitation, d'une part, et des bâtiments d'exploitation, d'autre part, doivent être distingués du loyer des terres

☞ Pour les Bâtiments d'Exploitation loués par Bail à Ferme (9 ans) :

Maximum	4,89 €/m <sup>2</sup> /an
Minimum	0,00 €/m <sup>2</sup> /an

☞ Pour les Bâtiments d'Exploitation loués par Bail à Long terme 18 ans :

Maximum	5,75 €/m <sup>2</sup> /an
---------	---------------------------

↳ **Pour la maison d'habitation dans le statut du fermage**

sans décote (moins de 80 m<sup>2</sup>)

Maximum 9,744 €/m<sup>2</sup>/mois  
Minimum 1,786 €/m<sup>2</sup>/mois

variation en fonction de l'IRL  
indice de référence des loyers  
ici base T2 2023 140,59

-jusqu'à 80 m<sup>2</sup> = pas de décote

-pour les surfaces au-delà de 80 m<sup>2</sup> et en deça de 150 m<sup>2</sup> = décote de 25 %

-pour les surfaces au-delà de 150 m<sup>2</sup> et en deça de 250 m<sup>2</sup> = décote de 50 %

-pour les surfaces au-delà de 250 m<sup>2</sup> = décote de 75 %